

Grand Prix Mixte Triplettes (G.P.M.) (édition 2019)

7 concours qualificatifs (formule A-B direct)

La compétition est réservée exclusivement aux licenciés de la Loire (masculins et féminins). Les équipes non homogènes sont autorisées. Elles sont composées de :

- 1 femme (capitaine), inscrite à son nom.
- 2 partenaires (possibilité de jouer les concours qualificatifs avec partenaires différents).

Dans le cas d'une équipe composée de 2 féminines et d'un masculin, seule la capitaine marquera les points.

Les inscriptions doivent parvenir au Club organisateur avec les noms et n° de licence des 3 joueurs, accompagnées du chèque d'engagement de 18€ (extérieur) ou 21€ (intérieur).

Les 3 euros supplémentaires sont réservés à la dotation de la finale.

Pour chaque étape, les indemnités sont égales au montant des frais de participation +30%.

Les concours sont limités à 64 équipes.

Points attribués au concours A

- gagnant : 10 points
- finaliste : 8 points
- perdants demie : 6 points
- perdants quarts : 4 points
- perdants 8ème : 2 points

Points attribués au concours B

- gagnant : 3 points
- finaliste : 2 points
- perdants demie : 1 point

Sont qualifiées pour la Finale les 32 capitaines ayant marqué le plus de points.

En cas d'égalité de points, c'est la Capitaine ayant participé à plus d'épreuves qui est qualifiée.

Si encore égalité, seuls les points marqués dans les concours A seront pris en compte.

Pour cette Finale les Capitaines devront jouer avec deux partenaires ayant obligatoirement participé à un qualificatif avec « **ELLE** ».

En 2019, la Finale se déroulera le samedi 14 décembre à partir de 13h30 en formule A-B Direct.

Ce concours sera organisé par un club organisateur dans l'année d'un concours **GPM**.

Pas de frais de participation pour la finale.

Chaque équipe qualifiée devra être équipée d'une tenue identique pour le haut.

Les organisateurs des concours qualificatifs devront impérativement transmettre au Comité Départemental, la liste complète des équipes engagées, ainsi que les résultats à partir des 8^{ème} de finales ou des cadrages s'il y a moins de 64 triplettes.

Les résultats et classements intermédiaires seront consultables sur le Site Internet du CD.

Le comité de pilotage sera seul juge.

Régis MONTEIL - Julien MORO - Michèle ROUX